



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dissolution de l'association « Ligue de défense noire africaine »

Question écrite n° 34490

Texte de la question

M. Julien Dive alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'association « Ligue de défense noire africaine » (LDNA). Cette association, fondée en 2018, se veut être une association défendant le droit des Africains et de leurs descendants et de lutte contre le racisme anti-noir. Le dirigeant de cette association s'est fait connaître par ses provocations et ses insultes envers la République, que ce soit dans le cadre de manifestations ou au travers d'intrusions dans des locaux privés. Il a notamment été arrêté en septembre 2020 lors d'un de ses voyages à Bamako, où il a tenté, sur la voie publique, de brûler le drapeau français. Sa dernière provocation date du 9 novembre 2020, où il a annoncé sur un réseau social que son association souhaitait profaner la tombe du général de Gaulle, en le décrivant comme un « odieux personnage génocidaire ». Alors que la République est si souvent attaquée et que ses valeurs sont remises en cause par certains, il est indispensable de sanctionner et condamner les agissements de cette association. Qui plus est, il est inacceptable qu'une association utilise une cause noble, à savoir la lutte contre le racisme, pour semer la haine contre la France et ses héros, en mettant ainsi en péril la cohésion nationale. Face à ces provocations et ces atteintes, il lui demande s'il entend dissoudre le plus rapidement possible cette association qui porte atteinte à la République et à ses figures emblématiques.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dive](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34490

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er décembre 2020](#), page 8580

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)